

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 31 mai 2021**  
~~~~~

**AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE**  
**TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES CIRCUITS DE VINIFICATION ET DE**  
**CLARIFICATION DE LA CAVE COOPÉRATIVE DE PUILACHER - SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE**  
**AGRICOLE INTERCOMMUNALE DE VINIFICATION CLOCHERS ET TERROIRS.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 31 mai 2021 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 19 mai 2021.

Étaient présents ou représentés

M. René GARRO, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Gilles HENRY, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. José MARTINEZ, M. David CABLAT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR - M. Pierre ANCIAN suppléant de M. Christian VILOING, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, Mme Agnès CONSTANT à Mme Béatrice FERNANDO, M. Henry MARTINEZ à M. Yannick VERNIERES, M. Bernard GOUZIN à M. Claude CARCELLER, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, M. Jean-Luc DARMANIN à M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE à M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY à Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN.

Excusés

Mme Christine SANCHEZ, Mme Valérie BOUYSSOU.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 37	Votants : 45	Pour : 44 Contre : 1 Abstention : 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment son article 38 ;

VU le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

VU le règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité ;

VU le règlement (UE) n° 702/2014 de la Commission, du 25 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du TFUE ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1511-1 à L 1511-3, L 4251-17 et R 1511-4 et suivants issus de la loi NOTRe du 7 août 2015 confiant au bloc local la compétence exclusive en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises ; les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre étant désormais les seuls compétents pour définir et décider de l'octroi des aides sur le territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles ;

VU l'instruction du gouvernement NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015 relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités locales et de leurs groupements ;

VU le Régime cadre exempté de notification N° SA.58979 relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2014-2023

VU le Régime cadre exempté de notification N° SA 49435 relatif aux aides en faveur des PME actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles pour la période 2015-2020 prolongé pour 2 ans par décision de la Commission européenne ;

VU l'arrêté préfectoral n°2021-1-439 du 03 mai 2021 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et en particulier sa compétence obligatoire en matière de développement économique ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 17 juin 2019 relative aux aides à l'immobilier d'entreprises et à l'adoption du règlement d'aides de la Communauté de communes ;



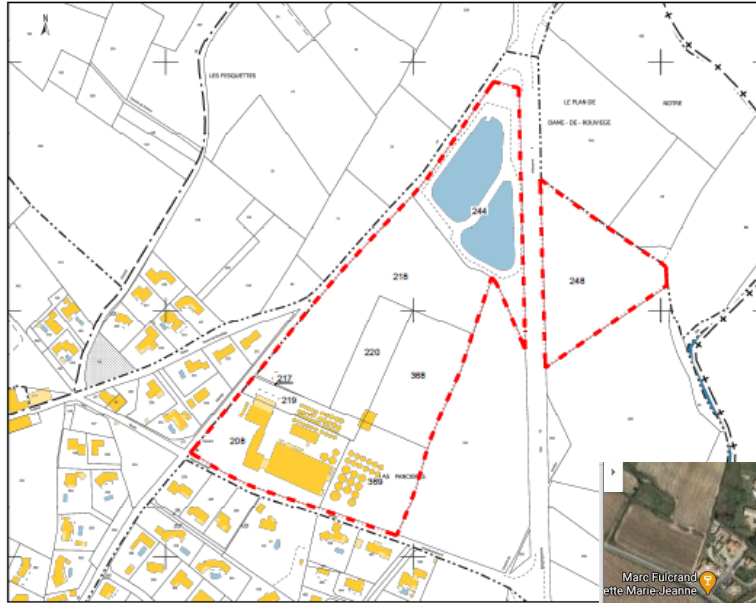
## ANNEXE – PLAN DE FINANCEMENT

### Aide à l'immobilier d'entreprise pour les travaux de restructuration des circuits de vinification et de clarification de la Cave coopérative de Puilacher- société coopérative agricole intercommunale de vinification clochers et terroirs

Création d'un nouveau corps de bâtiment de 234 m<sup>2</sup> intégrant de nouvelles cuves : travaux de terrassement, VRD, gros œuvre, électricité, gestion des fluides, thermorégulation, traitement des effluents.

Dépenses prévisionnelles en € HT	Montant prévisionnel HT	Montant éligible HT	Ressources	Montant	%
<b>Poste 1 – Dépenses Construction, extension, réhabilitation ou modernisation des bâtiments vacants</b>	5 374 982	4 833 500	Fonds Européens		0,0%
Terrassement, VRD, gros œuvre, couverture, étanchéité, électricité, thermorégulation, traitement des effluents, cuverie.			Région Occitanie (subvention)		0,0%
<b>Poste 2 – Dépenses Terrain, (dans la limite de 10% des dépenses totales éligible du projet concerné)</b>			Etablissement Public de Coopération Intercommunale	80 000	1,5%
			Autres financeurs publics France Agrimer	2 000 000	37,2%
			<b>Sous-total financement public</b>	<b>2 080 000</b>	<b>38,7%</b>
<b>Poste 3 - Dépenses Honoraires liés à la conduite du projet (maîtrise d'oeuvre, géomètre, frais d'acte ...)</b>			Autres ressources privées (crédit)	3 600 000	67,0%
			Autofinancement	251 584	4,7%
			<b>Sous-total financement privé</b>	<b>3 294 982</b>	<b>61,3%</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 374 982</b>	<b>4 833 500</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>5 374 982</b>	<b>100,0%</b>

# AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES – Travaux d'aménagement et de restructuration des circuits de clarification et de vinification- Cave coopérative de Pulacher- SCA Clochers et terroirs



# AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES – Travaux d'aménagement et de restructuration des circuits de clarification et de vinification- Cave coopérative de Puilacher- SCA Clochers et terroirs



Département de l'Hérault (34)  
CREATION D'UN NOUVEAU BATIMENT  
CLARIFICATION ET VINIFICATION EN BLANC  
34230 PUILACHER

CLOCHERS ET TERROIRS  
34230 PUILACHER

CADENCE | 7 rue de la République 34290 PUILACHER  
04 67 41 11 11 | www.cadence.fr

edeis | 10 rue de la République 34290 PUILACHER  
04 67 41 11 11 | www.edeis.fr

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PRO	PROJET
APR	PLAN-MASSE PROJET
APU	
APV	
APZ	
APY	
APX	
APW	
APU	
APV	
APZ	
APY	
APX	
APW	

1 : 1 0 1 3 1 0 PC VMS MAIRIE 2021 PCB

www.edeis.fr

